

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 16.02.2023

Révision: 16.02.2023

Version 1.1 (remplace la version 1.0)

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/
de l'entreprise**

· **1.1 Identificateur de produit**

· **Nom du produit RA-4 CD-R 160**

· **Code du produit**

12010

12015

· **UFI:** 4SJ0-X0N8-400R-R4NF

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Nous n'avons eu aucune information sur cet aspect.

· **Emploi de la substance / de la préparation**

Activités photographiques

Utilisation par les consommateurs

Produits chimiques de photo

Révélateur photographique

Solution de traitement photographique papier couleur

· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· **Producteur/fournisseur :**

Calbe Chemie GmbH

Stadtfeld 31

D-39240 Calbe

Tel.: +49 (0)39291 425-0

Fax: +49 (0)39291 425-25

e-mail: info@calbe-chemie.de

www.calbe-chemie.de

· **Service chargé des renseignements :**

Tel.: +49 (0)39291 42515

E-Mail: rs@calbe-chemie.de

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Tel.: +49 (0) 700-24112112 (CAL)

Tel.: +1 872 5888271(CAL)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 16.02.2023

Révision: 16.02.2023

Version 1.1 (remplace la version 1.0)

Nom du produit RA-4 CD-R 160

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS08 danger pour la santé

STOT RE 2

H373 Risque présumé d'effets graves pour les reins et les voies respiratoires à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Ingestion et Respiration/Inhalation.



GHS05 corrosion

Skin Corr. 1B

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1

H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Acute Tox. 4

H302 Nocif en cas d'ingestion.

Skin Sens. 1

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS05 GHS07 GHS08 GHS09

- **Mention d'avertissement Danger**

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 16.02.2023

Révision: 16.02.2023

Version 1.1 (remplace la version 1.0)

Nom du produit RA-4 CD-R 160

(suite de la page 2)

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

2,2'-oxydiéthanol

N-(2-(N-Ethyl-(4-Amino-3-methylphenyl)-amino)-ethyl)-methansulfonamidesquisulfat

hydroxyde de potassium

hydroxyde de sodium

· **Mentions de danger**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les reins et les voies respiratoires à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Ingestion et Respiration/Inhalation.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**

P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **2.3 Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Mélanges**

· **Description :**

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

(suite page 4)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 16.02.2023

Révision: 16.02.2023

Version 1.1 (remplace la version 1.0)

Nom du produit RA-4 CD-R 160		
(suite de la page 3)		
· Composants contribuant aux dangers:		
CAS: 111-46-6 EINECS: 203-872-2 Numéro index: 603-140-00-6 Reg.nr.: 01-2119457857-21-xxxx	2,2'-oxydiéthanol ⚠ STOT RE 2, H373 ⚠ Acute Tox. 4, H302	25 - 50%
CAS: 584-08-7 EINECS: 209-529-3 Reg.nr.: 01-2119532646-36-xxxx	carbonate de potassium ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	10 - 15%
CAS: 3710-84-7 EINECS: 223-055-4 Reg.nr.: 01-2119962470-39-xxxx	N,N-diéthylhydroxylamine ⚠ Flam. Liq. 3, H226 ⚠ Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	2 - 5%
	N-(2-(N-Ethyl-(4-Amino-3-methylphenyl)-amino)-ethyl)-methansulfonamidsesquisulfat ⚠ Acute Tox. 3, H301 ⚠ Eye Dam. 1, H318 ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 ⚠ Skin Sens. 1, H317	
CAS: 60-00-4 EINECS: 200-449-4 Numéro index: 607-429-00-8 Reg.nr.: 01-2119486399-18-xxxx	acide edetique ⚠ STOT RE 2, H373 ⚠ Acute Tox. 4, H332; Eye Irrit. 2, H319	2 - 5%
CAS: 1310-58-3 EINECS: 215-181-3 Numéro index: 019-002-00-8 Reg.nr.: 01-2119487136-33-xxxx	hydroxyde de potassium ⚠ Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1A, H314 ⚠ Acute Tox. 4, H302 Limites de concentration spécifiques: SkinCorr. 1A; H314: C ≥ 5 % Skin Corr. 1B; H314: 2 % ≤ C < 5 % Skin Irrit. 2; H315: 0,5 % ≤ C < 2 % Eye Irrit. 2; H319: 0,5 % ≤ C < 2 %	≥ 2 - < 5%
CAS: 1310-73-2 EINECS: 215-185-5 Numéro index: 011-002-00-6 Reg.nr.: 01-2119457892-27-xxxx	hydroxyde de sodium ⚠ Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1B, H314	≥ 1 - < 2%
(suite page 5)		

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 16.02.2023

Révision: 16.02.2023

Version 1.1 (remplace la version 1.0)

Nom du produit RA-4 CD-R 160

(suite de la page 4)

· **Indications complémentaires :**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des mesures de premiers secours**

· **Indications générales :**

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Autoprotection du secouriste d'urgence

· **après inhalation :**

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· **après contact avec la peau :**

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Laver immédiatement à l'eau.

· **après contact avec les yeux :**

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Protéger l'oeil intact

Envoyer immédiatement chercher un médecin

· **après ingestion :**

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

Consulter immédiatement un médecin.

Faire boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 16.02.2023

Révision: 16.02.2023

Version 1.1 (remplace la version 1.0)

Nom du produit RA-4 CD-R 160

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :**

Jet d'eau à grand débit.

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Oxydes de soufre (SO_x)

Oxyde d'azote (NO_x)

Monoxyde de carbone

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité :**

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Porter un appareil de protection respiratoire.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avvertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

(suite page 7)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 16.02.2023

Révision: 16.02.2023

Version 1.1 (remplace la version 1.0)

Nom du produit RA-4 CD-R 160

(suite de la page 6)
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Porter un vêtement personnel de protection
N'employer que dans des secteurs bien aérés
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter le dégagement d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir des appareils de protection respiratoire.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Ne conserver que dans le fût métallique d'origine
Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais.
- **Indications concernant le stockage commun :**
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Tenir les emballages hermétiquement fermés
Stocker au frais
- **Température de stockage recommandée :** 5-25°C
- **Classe de stockage :** 8 B
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

1310-58-3 hydroxyde de potassium

VLEP Valeur momentanée: 2 mg/m³

(suite page 8)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 16.02.2023

Révision: 16.02.2023

Version 1.1 (remplace la version 1.0)

Nom du produit RA-4 CD-R 160

(suite de la page 7)

· DNEL		
ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))		
Inhalatoire	systemique - durée à long terme	60,5 mg/m ³
111-46-6 2,2'-oxydiéthanol		
Dermique	systemique - durée à long terme	21 mg/kg/day (population générale) 43 mg/kg/day (travailleurs)
Inhalatoire	systemique - durée à long terme	12 mg/m ³ (population générale) 44 mg/m ³ (travailleurs)
	local - durée à long terme	60 mg/m ³ (travailleurs)

· Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

· Mesures générales de protection et d'hygiène :

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols

Eviter tout contact avec les yeux

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

· Protection respiratoire :

Protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition

intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Protection des mains :

Gants de protection.

Les gants à utiliser doivent respecter les spécifications de la (EU) 2016/425 et de la norme qui en résulte EN 374

Ces recommandations ne sont valables que pour le produit que nous livrons et son utilisation indiquée.

(suite page 9)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 16.02.2023

Révision: 16.02.2023

Version 1.1 (remplace la version 1.0)

Nom du produit RA-4 CD-R 160

(suite de la page 8)

Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Épaisseur du matériel	Temps de pénétration (mm)	(min)
Caoutchouc nitrile	0,38	> 480
Néoprène	0,65	> 240
Butylcaoutchouc	0,36	> 480

Éviter les gants en caoutchouc naturel.

· **Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:**

Gants en caoutchouc synthétique
Valeur pour la perméation : niveau:
≥ 3 (60 min)

· **Protection des yeux/du visage** Lunettes de protection hermétiques.

· **Protection du corps** : Vêtements de travail protecteurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales.**

· État physique	liquide
· Couleur :	orange clair
· Odeur :	aminée
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Point de fusion :	non déterminé
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	< 100 °C
· Inflammabilité	Non applicable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· inférieure :	Non déterminé.
· supérieure :	Non déterminé.
· Point d'éclair :	non applicable
· Température de décomposition :	Non déterminé.
· pH à 20 °C	12,7

(suite page 10)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 16.02.2023

Révision: 16.02.2023

Version 1.1 (remplace la version 1.0)

Nom du produit RA-4 CD-R 160

(suite de la page 9)

· Viscosité :	
· Viscosité cinématique	non déterminé
· dynamique :	non déterminé
· Solubilité	
· l'eau :	miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur :	Non déterminé.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1,19 g/cm ³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.

· 9.2 Autres informations	
· Aspect:	
· Forme :	liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· Teneur en solvants :	
· solvants organiques	~ 43 %
· Modification d'état	
· Point/l'intervalle de ramollissement	
· Propriétés comburantes	néant
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant

(suite page 11)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 16.02.2023

Révision: 16.02.2023

Version 1.1 (remplace la version 1.0)

Nom du produit RA-4 CD-R 160

(suite de la page 10)

- **Matières solides pyrophoriques** néant
- **Matières et mélanges auto-échauffants** néant
- **Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau** néant
- **Liquides comburants** néant
- **Matières solides comburantes** néant
- **Peroxydes organiques** néant
- **Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux** néant
- **Explosibles désensibilisés** néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Réactions aux acides puissants
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë :** Nocif en cas d'ingestion.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))

Oral	LD50	3.398 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	28.248 mg/kg

111-46-6 2,2'-oxydiéthanol

Oral	LD50	12.565 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	11.890 mg/kg (rabbit)

(suite page 12)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 16.02.2023

Révision: 16.02.2023

Version 1.1 (remplace la version 1.0)

Nom du produit RA-4 CD-R 160

(suite de la page 11)

N-(2-(N-Ethyl-(4-Amino-3-methylphenyl)-amino)-ethyl)-methansulfonamidesquisulfat

Oral	LD50	152 mg/kg (rat)
------	------	-----------------

1310-58-3 hydroxyde de potassium

Oral	LD50	333 mg/kg (rat)
------	------	-----------------

- **de la peau** : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- **des yeux** : Provoque de graves lésions des yeux.
- **Sensibilisation** : Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Mutagenicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Risque présumé d'effets graves pour les reins et les voies respiratoires à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Ingestion et Respiration/Inhalation.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Indications toxicologiques complémentaires :**
À l'heure actuelle il pas de données animales
La valeur de pH est utilisé comme critères de classification conformément au règlement (CE) no. 1272/2008.
La déclaration est déduite des caractéristiques des composants individuels.

11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique :

111-46-6 2,2'-oxydiéthanol

LC50/96 h	75.200 mg/l (Pimephales promelas)
-----------	-----------------------------------

(suite page 13)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 16.02.2023

Révision: 16.02.2023

Version 1.1 (remplace la version 1.0)

Nom du produit RA-4 CD-R 160

(suite de la page 12)

EC50/48 h	> 10.000 mg/l (Daphnia magna)
N-(2-(N-Ethyl-(4-Amino-3-methylphenyl)-amino)-ethyl)-methansulfonamidesquisulfat	
EC50/48 h	0,3 mg/l (fish)
1310-58-3 hydroxyde de potassium	
LC50/96 h	80 mg/l (Gambusia affinis)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** non déterminé
- **Comportement dans des compartiments de l'environnement** : non déterminé
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** non déterminé
- **Autres indications** : non déterminé
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT**: Non applicable.
- **vPvB**: Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Effets écotoxiques** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Remarque** : Toxique chez les poissons.
- **Comportement dans des stations d'épuration** : non déterminé
- **Autres indications écologiques** :
- **Indications générales** :
Le produit contient des substances dangereuses pour l'environnement.
La déclaration est déduite des caractéristiques des composants individuels.
Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre) : très polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation, même pas en petite quantité.
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Aucune évaluation écotoxicologique n'est à notre disposition à l'heure actuelle.
Toxique pour les organismes aquatiques.
Le produit ne contient pas d'halogènes organiquement liés (sans AOX).
Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduelles arrivant

(suite page 14)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 16.02.2023

Révision: 16.02.2023

Version 1.1 (remplace la version 1.0)

Nom du produit RA-4 CD-R 160

dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

(suite de la page 13)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation :**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

De petites quantités peuvent être diluées avec beaucoup d'eau et éliminées. De plus grandes quantités sont à éliminer conformément aux normes des autorités locales.

· **Catalogue européen des déchets**

16 00 00	DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE
16 05 00	gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut
16 05 08*	produits chimiques d'origine organique à base de ou contenant des substances dangereuses, mis au rebut
HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP6	Toxicité aiguë
HP14	Écotoxique

· **Emballages non nettoyés :**

· **Recommandation :**

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

EAK-No. 15 01 10

Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

· **Produit de nettoyage recommandé :**

Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

· **ADR/RID, IMDG, IATA**

UN1814

(suite page 15)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**



Date d'impression : 16.02.2023

Révision: 16.02.2023

Version 1.1 (remplace la version 1.0)

Nom du produit RA-4 CD-R 160

(suite de la page 14)

<ul style="list-style-type: none"> · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU 	
· ADR/RID	HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
· IMDG, IATA	POTASSIUM HYDROXIDE SOLUTION
<ul style="list-style-type: none"> · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport 	
<ul style="list-style-type: none"> · ADR/RID 	
	
· Classe	8 Matières corrosives.
· Étiquette	8
<ul style="list-style-type: none"> · IMDG, IATA 	
	
· Class	8 Matières corrosives.
· Label	8
<ul style="list-style-type: none"> · 14.4 Groupe d'emballage 	
· ADR/RID, IMDG, IATA	II
<ul style="list-style-type: none"> · 14.5 Dangers pour l'environnement 	
Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : N-(2-((4-amino-3-méthyle-phényle)éthylamine)éthyle)-méthansulfonamide	
· Polluant marin :	Oui
· Marquage spécial (ADR/RID):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
<ul style="list-style-type: none"> · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur 	
· Indice Kemler :	Attention: Matières corrosives.
· No EMS :	80
· Segregation groups	F-A,S-B
· Stowage Category	(SGG18) Alkalis
· Segregation Code	A
	SG35 Stow "separated from" SGG1-acids

(suite page 16)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 16.02.2023

Révision: 16.02.2023

Version 1.1 (remplace la version 1.0)

Nom du produit RA-4 CD-R 160

(suite de la page 15)

· **14.7 Transport maritime en vrac**
conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.

· **Indications complémentaires de transport :**

· **ADR/RID**

· **Quantités limitées (LQ)**

1L

· **Quantités exceptées (EQ)**

Code: E2

Quantité maximale nette par emballage
intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage
extérieur: 500 ml

· **Catégorie de transport**

2

· **Code de restriction en tunnels**

E

· **Remarques :**

"Quantités limitées" d'après chapitre 3.4
ADR, si transportées dans des emballages
combinés jusqu'à 5 litres par emballage
intérieur et jusqu'à 30 kg par colis

· **IMDG**

· **Limited quantities (LQ)**

1L

· **Excepted quantities (EQ)**

Code: E2

Maximum net quantity per inner packaging:
30 ml

Maximum net quantity per outer packaging:
500 ml

· **Remarques :**

"Quantités limitées" d'après chapitre 3.4
IMDG, si transportées dans des emballages
combinés jusqu'à 5 litres par emballage
intérieur et jusqu'à 30 kg par colis

· **IATA**

· **Remarques :**

PAX 852, CAO 856

· **"Règlement type" de l'ONU:**

UN 1814 HYDROXYDE DE POTASSIUM
EN SOLUTION, 8, II, DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT

(suite page 17)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 16.02.2023

Révision: 16.02.2023

Version 1.1 (remplace la version 1.0)

Nom du produit RA-4 CD-R 160

(suite de la page 16)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger**



GHS05 GHS07 GHS08 GHS09

· **Mention d'avertissement** Danger

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

2,2'-oxydiéthanol

N-(2-(N-Ethyl-(4-Amino-3-methylphenyl)-amino)-ethyl)-methansulfonamidesquisulfat

hydroxyde de potassium

hydroxyde de sodium

· **Mentions de danger**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les reins et les voies respiratoires à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Ingestion et Respiration/Inhalation.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**

P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

(suite page 18)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.02.2023

Révision: 16.02.2023

Version 1.1 (remplace la version 1.0)

Nom du produit RA-4 CD-R 160

P501

Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation
locale/régionale/nationale/internationale.

(suite de la page 17)

- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des ingrédients n'est inclus.
- **Catégorie SEVESO E2** Danger pour l'environnement aquatique
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas**
200 t
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut**
500 t
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

· **Prescriptions nationales :**

· **Indications sur les restrictions de travail :**

Respecter les limitations d'emploi pour les futures mères et pour celles qui allaitent

· **Règlement en cas d'incident :**

Classe	Part en %
NK	37,6

· **Classe de pollution des eaux :**

Classe de danger pour l'eau 3 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 3) :
très polluant

(suite page 19)

F

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 16.02.2023

Révision: 16.02.2023

Version 1.1 (remplace la version 1.0)

Nom du produit RA-4 CD-R 160

(suite de la page 18)

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H290 Peut être corrosif pour les métaux.
- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Numéro de la version précédente:** 1.0

· **Acronymes et abréviations:**

- RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
- ICAO: International Civil Aviation Organisation
- ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
- LC50: Lethal concentration, 50 percent
- LD50: Lethal dose, 50 percent
- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
- Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
- Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1
- Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

(suite page 20)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 16.02.2023

Révision: 16.02.2023

Version 1.1 (remplace la version 1.0)

Nom du produit RA-4 CD-R 160

(suite de la page 19)

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique –
Catégorie 1
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique –
Catégorie 2

• **Sources.**

directives CE applicables:

- 1907/2006
- 1272/2008

Des analyses physiques personnelles, fiches de sécurité des composants, le système d'information sur les matières dangereuses donné par les caisses de prévoyance industrielles (www.hvbg.de/d/bia/fac/stoffdb/index.html).

F